

COMPAGNIE MINIÈRE DU DJENDLI (Algérie) (1906-1938)

FILIALE DE LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DE MINES

S.A., 3 janvier 1906, p. 30 ans.

Constitution
Compagnie minière du Djendli (Algérie)
(*La Loi*, 15 janvier 1906)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 janvier 1906)

Suivant acte reçu par M^e Girardin, notaire à Paris, le 19 décembre 1905, M. François-Louis Urruty ¹, propriétaire, demeurant à Paris, 10, rue Raynouard, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Compagnie minière du Djendli (Algérie).

Elle a pour objet principal l'achat et l'exploitation des mines de zinc et métaux connexes connues sous le nom de Djendli, situées en Algérie, commune de Batna, département de Constantine, le traitement et le commerce des minerais extraits. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 3 des statuts.

Le siège social est à Paris, 3, rue Pillet-Will.

La durée de la société a été fixée à 30 années. Le fonds social est de 1.600.000 fr., et divisé en 16.000 actions de 100 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale, et la somme nécessaire pour servir 5 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus, 10 % seront attribués au conseil d'administration et le solde sera mis à la disposition de l'assemblée générale qui statuera sur son affectation.

Ont été nommés administrateurs : MM. le baron Edouard de Bondeli ², demeurant à Paris, 19, boulevard des Italiens ; Jean-Pierre Marlier [dir. Cie des minerais de Liège, filiale belge de la Metallgesellschaft allemande. Membre en 1905 du premier conseil de l'Auxiliaire des mines. Adm. Ouasta-Mesloula, San Platon...], 23, quai de l'Industrie, à Liège ; Pierre Méthol [Auxiliaire de mines, San Platon...], 98, rue de la Tour, à Paris ; et Maurice Wilmotte ³, 45, rue de Pomereu, à Paris.

Commissaires aux comptes : Fernand Lasselves, titulaire ; Louis Gossé⁴, adjoint.

¹ François Urruty (1867-1941) : fondateur en 1905 de la Société auxiliaire des mines. Voir [encadré](#).

² Édouard de Bondeli (1859-1910) : directeur au siège central du Crédit lyonnais, son représentant dans une dizaine d'affaires dont la Société minière du Kanguet. Voir [encadré](#).

³ Maurice Wilmotte : ingénieur, administrateur délégué de la Société minière du Kanguet, administrateur de la Société des mines du Djebel-Ressas, des Mines de Guelma, de la Société du Djebel-Sidii (1907), de la Société anonyme pour la construction du matériel de chemins de fer (1907), des Mines de l'Eyrieux, de la Société d'exploitations minières en Serbie...

⁴ Louis Gossé : secrétaire et fondé de pouvoirs de la Société générale électrique et industrielle. Voir [encadré](#).

Compagnie Minière du Djendli (Algérie)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 21 avril 1906)

.....
Les mines achetées par la société depuis sa constitution ont une superficie de 2.200 hectares et comprennent cinq groupes dont 3 seulement sont en exploitation.

Pendant l'année 1905, leur production, que la société compte doubler, a été de 300 tonnes par mois d'une teneur élevée. Actuellement, le tonnage cubé s'élève à 40.000 tonnes qui, calcinées, reviennent à 70 fr.

L'introduction des actions de la Compagnie minière du Djendli a été bien accueillie. Cependant elles ne donnent lieu encore qu'à des négociations assez restreintes.
.....

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Compagnie minière du Djendli
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 février 1907)

Les actionnaires de la Compagnie Minière du Djendli se réuniront en assemblée générale le 22 février, pour prendre connaissance des résultats du premier exercice. Ces résultats ne se traduisent pas par des bénéfices élevés, mais ils sont néanmoins satisfaisants. Les bénéfices bruts d'exploitation sont de 66.833 fr. 74. En ajoutant à cette somme les intérêts et recettes diverses (5.864 fr. 36) et en retranchant les frais (52.493 fr. 68), on obtient un profit net de 20.204 fr. 42.

Voici d'ailleurs comment se présente le compte de profits et pertes arrêté au 31 décembre dernier :

CHARGES	
Frais généraux au siège social	17.568 50
Frais généraux en Algérie	34.925 18
	<u>52.493 68</u>
PRODUITS	
Intérêts et recettes diverses	5.864 36
Bénéfices d'exploitation	66.833 74
Total des produits	72 698 10
Rappel des charges	52.493 68
Bénéfices nets	<u>20.204 42</u>

Sur les cinq groupes de gisements dont dispose la Compagnie trois seulement: Benzied, le Plateau, la Fontaine Romaine, sont en exploitation. L'installation des deux autres, Salmon et Hamara, n'est pas encore terminée. En dehors de ces mines, la société possède trois fours pour la calcination de ses minerais.

Le bilan au 31 décembre se présente comme suit :

ACTIF	
Concessions	1.138.524
Frais de constitution	16.870
Mobilier	4.202
Matériel	63.935
Constructions	62.545
Travaux de premier établissement	63.022
Écurie, magasins à vivres	5.098
Sacs à minerai, magasins d'approvisionnements	15.997
Espèces en caisse et banquiers	170.083
Stock de minerai	106.284
Débiteurs divers	5.724
	<u>1.652.284</u>
PASSIF	
Capital actions	1.600.000
Créditeurs divers	32.080
Bénéfices nets	20.204
	<u>1.652.284</u>

Les immobilisations, comme on le voit, ont déjà absorbé 1.300.000 en chiffres ronds. Les disponibilités ne ressortent plus qu'à 300.000 francs, y compris le stock de minerai. Aussi le conseil a-t-il décidé d'augmenter le capital afin de pouvoir mettre en état la totalité des gisements.

Mines de zinc du Djendli
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 11 mars 1907)

Les actionnaires de la Compagnie minière du Djendli (Algérie) se sont réunis le 22 février en assemblée ordinaire et extraordinaire.

Aucun dividende n'a été proposé à l'assemblée ordinaire pour le premier exercice social. La société a été, constituée au mois de décembre 1905, dans le but d'exploiter des mines de zinc de Djendli situées en Algérie, commune de Batna, département de Constantine. Cette concession s'étend sur 2 200 hectares et comprend, cinq groupes de gisements : Bénzied, le Plateau, La Fontaine Romaine, Salmon et Hamara. Les trois premiers seulement sont en exploitation, les deux autres ne sont pas encore installés. En dehors de ces mines, la Société possède trois fours pour la calcination de ses minerais.

Le capital social est immobilisé, à l'exception d'une somme de 250.000 fr., dans laquelle le stock de minerai entre pour 106.000 fr.

Pour pourvoir mettre en exploitation la totalité de ses gisements, et acquérir la mine du Djebel-Youssef (province de Constantine), le conseil a demandé aux actionnaires

réunis en assemblée extraordinaire de statuer sur une proposition d'augmentation du capital social de 1.600.000 fr. à 3.200.000 fr. ; elle sera réalisée par l'émission de 16.000 actions nouvelles de 100 fr., réservées aux actionnaires à 120 fr.

Compagnie minière du Djendli
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 mars 1907)

RÉSOLUTIONS

1. L'assemblée générale ayant entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire, ratifie, sans réserves, les comptes tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration.
2. L'assemblée générale, en vertu de l'article 40 de la loi de 1867 sur les sociétés, sanctionne les opérations faites par MM. de Bondeli, Marlier, Méthol et Wilmotte en qualité d'administrateurs de sociétés avec lesquelles la Compagnie minière du Djendli a traité certaines affaires.
3. L'assemblée générale réélit M Fernand Lasselves, commissaire des comptes, et M. Louis Gossé, commissaire adjoint, pour l'exercice 1907 et fixe l'émolument des commissaires à 600 francs.

Une assemblée extraordinaire devait avoir lieu à l'issue de l'assemblée ordinaire. Le quorum n'étant pas atteint, cette assemblée est renvoyée au 28 mars.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Compagnie minière du Djendli
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 mars 1907)
(*Gil Blas*, 19 mars 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie minière de Djendli a eu lieu le 12 mars dernier.

L'exercice 1906, dont il lui a été rendu compte, n'est qu'un exercice de préparation et de travaux, la société ayant pris possession de la mine en janvier et ayant dû s'occuper tout d'abord de préparer les chantiers pour l'exploitation.

Le bénéfice net de cet exercice a atteint 20.204 52 sur lesquels il a été prélevé 5 % pour la réserve légale, soit 1.010 02. Le solde de 19.194 32 a été reporté à nouveau.

La production des six derniers mois de l'année a été de 1.389 tonnes en calamine calcinée. Elle se poursuit actuellement sur la moyenne de 250 à 300 tonnes par mois.

Les travaux de recherches ont absorbé 9.539 fr. 73.

L'ensemble des travaux a donné des résultats satisfaisants. Certains des chantiers démontrent la continuation des gîtes en profondeur. Principalement au Ben-Zied, où les travaux sont les plus avancés, on est déjà descendu de 50 mètres et la minéralisation continue.

Ceci a amené la société à faire des installations mécaniques pour pouvoir faire l'extraction et poursuivre les travaux à des niveaux inférieurs. On s'en occupe dès maintenant et l'on espère être prêts à fonctionner vers le milieu de l'année courante.

Les ventes ont été de 704 tonnes, dont 515 tonnes livrées, et 189 en livraison au 31 décembre, le tout produisant 95.763 40.

Les bénéfices du compte exploitation s'élèvent à 66.833 fr. 70, auxquels il faut ajouter 5.864 fr. 36 d'intérêts.

Les frais généraux de toute l'année se montent à 52.493 fr. 58.

Ils sont naturellement très élevés par rapport à une exploitation de quelques mois seulement.

CAPITAL PORTÉ DE 1,6 À 3,2 MF



Coll. Serge Volper
COMPAGNIE MINIÈRE DU DJENDLI
SOCIÉTÉ ANONYME

Statuts déposés chez M^e Girardin, notaire à Paris, 43, rue de Richelieu, le 28 décembre 1905

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

Capital porté à 3.200.000 francs
par l'émission de 16.000 actions
nouvelles de fr. 100. — Suivant
décision de l'assemblée générale
extraordinaire du 27 avril 1907

LA LIQUIDATION

DERNIÈRE RÉPARTITION
100 fr. par action
12 janvier 1939

Capital social : un million six cent mille francs
divisé en 16.000 actions de 100 francs chacune
Siège social à Paris
ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée
Paris, le 3 janvier 1906.
Un administrateur (à gauche) : Wilmotte
Un administrateur (à droite) : Édouard de Bondeli
Imprimerie G. Richard, 7, rue Cadet, Paris

Compagnie minière du Djendli
Augmentation de capital
Modifications aux statuts
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 juin 1907)

D'un acte reçu par M^e Albert Girardin, notaire à Paris, le 24 avril 1907, il résulte que l'augmentation de capital qui avait été décidée par l'assemblée extraordinaire du 28 mars 1907, a été effectuée par l'émission de 16.000 actions nouvelles de 100 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. Il a été versé, en outre, une prime de 20 fr. par titre. Le fonds social, qui était de 1.600.000 fr., a été ainsi porté à 3.200.000 fr., et les articles 4, 6 et 25 des statuts ont été modifiés en conséquence. — *La Loi* du 21 mai 1907.

(*Les Archives commerciales de la France*, 14 août 1907)

Paris. — Modifications. — Société AUXILIAIRE DES MINES, 3, Pillet-Will. — Transfert du siège 7, Pillet-Will. — 28 mai 1907. — *Loi*.

Paris. — Modifications. — Société dite CIE MINIÈRE DU DJENDLI, 3, Pillet-Will. — Transfert du siège 7, Pillet-Will. — 3 juin 1907 — *Loi*.

Paris. — Modifications. — Société dite CIE DES MINES DE CUIVRE DE SAN PLATON (Huelva), 3, Pillet-Will — Transfert du siège 7, Pillet-Will. — 30 avril 1907. — *Loi*.

Paris. — Modifications. — Société dite CIE MINIÈRE DU BAZINA, 3, Pillet-Will. — Transfert du siège 7, Pillet-Will. — 15 mai 1907. — *Loi*.

Omnium d'Algérie et de Tunisie
(*Le Journal des finances*, 18 janvier 1908)

[...] L'Omnium d'Algérie et de Tunisie a pris une participation de 214.320 fr. dans l'augmentation du capital de la Compagnie minière du Djendli. Il a été procédé à cet achat par emploi d'une partie de la réserve extraordinaire, de sorte que les actions Djendli ne figurent pour aucune valeur effective au portefeuille. [...]

Compagnie minière du Djendli
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 mars 1908)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 mars 1908)

Les résultats obtenus par la Compagnie minière du Djendli durant son dernier exercice ont été beaucoup moins satisfaisants que ceux de l'année précédente.

Des comptes qui seront soumis à l'assemblée du 23 mars courant, il ressort que l'exercice 1907 se solde par une perte de 75.841 fr. 23, alors que l'exercice 1906 avait laissé un bénéfice net de 20.204 fr. 52.

Rappelons qu'au cours du dernier exercice, la Compagnie a procédé à l'augmentation de son capital, lequel a été porté de 1.600.000 francs à 3.200.000 francs.

Compagnie minière du Djendli
(*Le Journal des chemins de fer*, 11 avril 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette compagnie a eu lieu le 9 avril sous la présidence de M. [Maurice] Wilmotte, président du conseil.

Il résulte des rapports que, par suite de circonstances défavorables et notamment du retard apporté dans la livraison de matériel d'exploitation, les résultats de l'exercice 1907 se traduisent par une perte de 95.035 fr. 55. L'exercice 1908 ayant laissé un report à nouveau en bénéfices de 19.194 fr. 32, le compte de profits et pertes ne ressort plus ainsi débiteur que d'une somme de 75.841 23. Après avoir entendu la lecture des rapports, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1907, tels qu'ils lui étaient présentes.

Elle a réélu M. [J.-P.] Marlier, administrateur sortant, et renouvelé pour l'exercice en cours les pouvoirs de MM. Lasselves et Gossé, commissaires des comptes.

Informations industrielles et financières
Compagnie minière du Djendli
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 avril 1908)

M. [Maurice] Wilmotte présidait l'assemblée de cette société qui a eu lieu le 9 courant.

Par suite de circonstances défavorables, notamment les défectuosités de certains appareils d'extraction dues au constructeur, qui n'ont pas permis de développer l'exploitation à la mine du Djendli, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 95.035 fr. 55.

La production a été de 3.241 tonnes de calamine calcinée contre 1.389 tonnes en 1906.

Les ventes ont été de 3.786 tonnes dont 3.194 livrées et 592 en livraison pour 369.994. fr. 65 contre 704 tonnes pour 95.763 fr. 40 l'année précédente.

La société a obtenu le 8 janvier dernier la concession des permis de recherches du Djebel-Youssef, sous le nom de « Djebel-Gustar ».

Ingénieurs
Nominations
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1908)

M. Salze André (Saint-Étienne, 1905) a été nommé directeur de la mine du Djendli, à Aïn-Yagout (Constantine).

Algérie

Demande de réunion de deux concessions de mines
(*L'Echo des mines et de la métallurgie*, 14 décembre 1908)

Par une demande en date du 7 juillet 1908, régularisée le 16 octobre suivant, M. Garat (Auguste), administrateur de la Compagnie minière du Djendli, dont le siège social est à Paris, rue Pillet-Will, n° 7, agissant au nom et pour le compte de ladite compagnie, en vertu des pouvoirs que lui a conférés son conseil d'administration, par délibération en date du 2 octobre 1908, sollicite l'autorisation de réunir la concession des mines de zinc, plomb et autres métaux connexes de « Djebel-Gustar », d'une étendue superficielle de six kilomètres carrés dix-neuf hectares (619 hectares) située sur le territoire mixte des communes des Eulmas et des Rhiras, arrondissement de Sétif, département de Constantine, instituée par le décret du 8 janvier 1908, en faveur de M. Gasquet (Prosper), domicilié à Marseille, cours Lieutaud, n° 26, à la concession des mines de zinc et autres métaux connexes de « Djendli », d'une étendue superficielle de vingt-deux kilomètres carrés six hectares (2.206 hectares), située sur le territoire de la commune mixte d'Aïn-el-Kzar, arrondissement de Batna, département de Constantine, instituée par décret du 3 février 1883, en faveur de M. Germon (Adolphe).

Compagnie minière du Djendli
(*Le Journal des finances*, 6 mars 1909)

Voici comment se présentent les comptes de la société qui seront présentés le 13 courant à l'assemblée générale des actionnaires :

Bénéfice sur exploitation Gustar	113.994
Frais généraux et dépenses diverses	73 251
Perle sur exploitation Djendli	- 54.385
Perte des années précédentes	- 75.842
Charges totales	203.678
Perte totale de l'exercice	87.484

COMPAGNIE MINIÈRE DU DJENDLI
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 avril 1909)

Les actionnaires de la Compagnie minière du Djendli se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 31 mars dernier.

Durant l'exercice 1908, les bas cours du zinc se sont maintenus et la société a arrêté l'exploitation à la mine du Djendli au début de l'année, considérant qu'il était inutile de faire une extraction dans des conditions commerciales qui ne pouvaient pas laisser de bénéfices. La production n'a été, de ce fait, que de 666 tonnes contre 3.421 tonnes en

1907. Cependant, les travaux de recherches ont été poursuivis et ils ont démontré l'approfondissement du gîte principal avec amélioration de la teneur. Ces travaux ont coûté 49.460 fr. 45. Les pertes totales du compte d'exploitation s'élèvent à 54.385 fr. 40. Les frais généraux de la mine ont été de 24.511 fr. 96.

Les minerais du Gustar étant d'une teneur plus élevée, l'exploitation y a été poursuivie, de façon à développer les chantiers et à équilibrer approximativement l'ensemble des dépenses. La production a été de 3.115 tonnes en calamine calcinée. Les ventes ont porté sur 2.443 tonnes. Il a été dépensé 19.933 fr. 71 en travaux de recherches et préparatoires ; cette somme a été portée directement au compte d'exploitation. Le bénéfice brut du compte exploitation est de 115.994 fr. 49. Les frais généraux de la mine s'élèvent à 23.300 fr. 42. La valeur du stock de mineraux est passée de 35.228 fr., qu'elle était l'année précédente, à 67.929 fr. 38. Il est calculé au prix de revient.

En définitive, et ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro du 4 mars dernier, le compte de profits et pertes se solde par un déficit de 11.642 fr. 62, qui joint aux pertes antérieures, porte le solde débiteur au 31 décembre 1908, à 87.483 fr. 85.

M. Sèbe⁵, administrateur sortant, a été réélu.

Ingénieurs
Nominations
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 août 1909)

Compain (Saint-Étienne 1908), est nommé ingénieur aux mines de Djendli.

Compagnie minière du Djendli
(*Annuaire Desfossés*, 1910)

Société anonyme française, définitivement constituée le 3 janvier 1906 ; modifiée le 28 mars 1907.

Objet : L'achat des mines de zinc et métaux connexes connues, sous le nom de « Djendli », situées en Algérie, commune de Batna, département de Constantine ; l'exploitation de ces mines, conformément aux droits résultant de cette concession ; le traitement par tous procédés, des minerais extraits et le commerce de tous minerais ; la construction, la location ou l'acquisition de toutes usines nécessaires au traitement des minerais ; l'obtention de toutes concessions de mines en Algérie ou autres pays ; l'aliénation ou l'exploitation de ces mines ; la prise de tous intérêts et de toutes participations sous toutes formes dans des entreprises analogues ; et d'une manière générale toutes opérations commerciales et industrielles se rattachant à l'exploitation du sol ou du sous-sol dont la société pourra être propriétaire, locataire, cessionnaire ou concessionnaire.

Siège social : 3, rue Pillet-Will, Paris.

Durée : 30 ans du 3 janvier 1906.

Capital social : à l'origine 1.600.000 francs, divisé en 16.000 actions de 100 fr. chacune, porté le 28 mars 1907 à 3.200.000 francs en 32.000 actions de 100 francs, par la création de 16.000 actions nouvelles.

⁵ Achille Sèbe : ingénieur E.C.P., maire de Sétif, délégué financier, administrateur (1930) des Mines du Bou-Thaleb. Avis de décès dans *L'Écho d'Alger*, 25 janvier 1938.

Conseil d'administration : 3 membres au moins et 7 au plus, propriétaires de 100 actions et nommés pour 6 ans.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin avril, 1 voix par 10 actions, maximum 50 voix, dépôt 5 jours avant la réunion.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve, 5 % du montant libéré des actions. Sur l'excédent, 10 % au conseil d'administration, le surplus suivant décision de l'assemblée.

Service financier : Société auxiliaire des mines, 7, rue Pillet-Will, Paris.

ADMINISTRATEURS

MM. M[aurice] Wilmotte, É[douard] de Bondeli, J.-P. Marlier, P. Méthol, A. Garat, A[chille] Sèbe.

Les actions de cette société sont inscrites à la Cote Desfossés au comptant depuis le 7 mai 1906

Djendli

(*Le Journal des finances*, 1^{er} avril 1910)

Par suite de l'amélioration des cours du zinc, les résultats de l'exercice 1909 sont meilleurs que ceux de 1908.

En effet, les comptes qui seront soumis à l'assemblée du 20 courant se soldent par un bénéfice net de 77.457,18, alors que l'exercice 1908 avait laissé une perte de 11.642 fr. 62.

Le bénéfice de l'exercice écoulé vient en déduction des pertes antérieures, qui s'élevaient à 87.483.85, et il reste encore un solde débiteur de 10.020,67.

Omnium d'Algérie et de Tunisie

(*Le Journal des finances*, 30 juillet 1910)

[...] Le portefeuille comprend [...] 1.800 actions de la Compagnie minière du Djendli.
[...]

La Compagnie minière du Djendli, fondée en 1905, exploite des mines de zinc dans la province de Batna. Jusqu'à présent, elle n'a pas encore donné de dividende. [...]

Algérie

Achèvement de la laverie de Djendli

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 février 1911)

La Compagnie minière du Djendli informe que la laverie du Djebel-Gustar est achevée depuis quelques semaines et que les essais paraissent donner satisfaction. Cette laverie pourra travailler longtemps d'une façon intensive, car la production journalière va venir renforcer un stock de 10.000 tonnes environ de terres calaminaires qui ont été accumulées au cours de ces dernières années.

Le Djendli est d'ailleurs plutôt un gisement de calamine menue qu'un gisement de gros minerai, en sorte que la laverie était indispensable.

Nouvelles industrielles et financières
Société minière de Djendli
(*L'Echo des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1911)

A l'assemblée du 21 mai, il a été annoncé que le conseil avait pris la décision d'arrêter la mine du Djendli. Au Djebel-Gustar, il a été procédé à l'installation d'une laverie mécanique destinée au traitement des terres calaminaires.

Les profits de l'exercice 1910 ont été de 12.357 fr. 96, déduction faite des frais généraux. M. [Alfred] de Boisset-Glassac ⁶ a été élu administrateur en remplacement de M. de Bondeli, décédé.

Ingénieurs
Nominations
(*L'Echo des mines et de la métallurgie*, 11 décembre 1911)

Compain (Saint-Étienne 1908), est nommé ingénieur à la Compagnie minière du Djendli, à Chasseloup-Laubat (Algérie).

Annuaire Desfossés, 1912, p. 749 :
Compagnie minière du Djendli
Conseil : J.-P. Marlier, P. Méthol, Ch. Michel, J. Riollot, A. Sèbe, Boisset-Glassat.

Zinc
(*L'Echo des mines et de la métallurgie*, 4 janvier 1912)

En tête des mines de zinc tributaires du port de Philippeville, se place celle du Djebel-Youssef, à 20 kilomètres de Chasseloup-Laubat, concédée à la Compagnie du Djendli : elle produit actuellement 3.000 tonnes de mineraï par an et est en voie de rapide augmentation.

La même société est concessionnaire de la mine du Djendli proprement dit, située près d'Aïn-Yagout, et bien moins importante que le Djebel-Youssef.

Compagnie minière du Djendli
(*Les Annales coloniales*, 2 mai 1912)

⁶ Alfred de Boisset-Glassac : fils d'un directeur des Mines de l'Escarpelle. Trois filles : Madeleine (Mme Jules Riollot, ingénieur des mines de Blanzy), Élisabeth (Mme Paul Paix, ingénieur E.C.P., raffineur de pétrole), Germaine (Mme Paul Godefroy). Ingénieur civil des Mines (Saint-Étienne 1870), secrétaire général de la Compagnie des mines de Blanzy, il fait d'abord carrière dans le sillage de Lionel de Gournay (Parisienne de Produits chimiques, Coloniale de Kampot, Haut-Como, Haut-Gabon). Puis il vole de ses propres ailes, souvent associé à son gendre Riollot : administrateur des Mines de Manganèse de Darkvéti (Caucase) et de la Société de l'acide carbonique liquide pur (1900), de la Compagnie générale des phosphates de la Floride, de la Société d'exploitation de la concession de Gouy-Servins (1909), de la Société minière de Djendli (1911), du Consortium (cabinet d'affaires)(1913), du Syndicat d'études Grenade-Almérie (1914). Nécrologie : *Le Journal des débats*, 28 juillet 1927, *L'Echo des mines et de la métallurgie*, 1^{er} août 1927.

Réunis en assemblée générale le 27 avril, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1911, tels qu'ils leur étaient présentés. Ces comptes font état d'un bénéfice brut d'exploitation de 70.440 fr. 15, comprenant pour 15.000 francs l'amodiation de la mine Djendli et pour 55.440 fr. 15 les bénéfices de la mine du Gustar. Déduction faite des frais généraux de toute nature, le bénéfice net s'établit à 11.822 fr. 63, sensiblement égal à celui du précédent exercice, qui était de 12.357 fr. 96. En y comprenant le report antérieur de 2.331 fr. 29, le solde disponible atteint 14.153 fr. 92 qui ont été reportés à nouveau. Les actionnaires ont donné tous pouvoirs au conseil, en vue de l'émission éventuelle de 1.200 obligations de 500 francs.

Compagnie des mines de Djendli
(*Le Sémaphore algérien*, 6 mai 1912)

Les titres de cette entreprise sont toujours dépréciés. Les résultats de l'exercice écoulé, qui se solde par un bénéfice, feront apparaître une situation meilleure ; les derniers travaux entrepris au Djebel Gustar donnent des indications favorables.

Omnium d'Algérie et de Tunisie
(*Le Journal des finances*, 20 juillet 1912)

[...] La Compagnie minière du Djendli, qui possède des gisements de zinc, se trouve, pour le moment, en mauvaise posture. Ses actions, qui sont au pair de 100 francs, se négocient à 27 francs. Le bénéfice de 1911 a été minuscule. La situation financière laisse beaucoup à désirer. Bien que la compagnie existe depuis 1906 déjà, les actionnaires n'ont pas encore touché de dividende. Sur les deux concessions qu'elle possède, la plus importante, le Djendli, d'une surface de 2.400 hectares, est inutilisée ; la teneur en zinc étant trop médiocre, on a dû suspendre définitivement le travail. L'autre concession, le Djebel-Gustar, paraît susceptible d'un rendement passable à un moment donné. Mais il n'a qu'une étendue de 700 hectares, ce qui est médiocre. [...]

En résumé, dans le portefeuille de l'Omnium, il y a, comme affaires médiocres ou non-valeurs, Tébessa, Rhiras et Tocqueville et le Djendli. [...]

*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers
en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913*

Compagnie minière du Djendli (499-500)
Serv. financier. — Soc. auxiliaire de mines.
P. Méthol, pdt ; Ch. Michel, J.-P. Marlier, Riollot, de Boisset-Glassac, Garat.
Comm. : L. Gossé, Lasselves.

MINIÈRE DU DJENDLI
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 avril 1913)

Les résultats obtenus en 1912 par la Compagnie minière de Djendli, se traduisent par une perte de 67.107 fr. alors que pendant l'exercice précédent, il avait été réalisé un bénéfice de 11.822 fr. Toutefois, la Société disposant d'une somme de 14.158 fr. reportée à nouveau, le solde déficitaire se trouve ramené à 52.949 fr.

Au 31 décembre dernier, les stocks de minerai étaient évalués à 101.960 fr. contre 107.935 fr. à la même date en 1911.

Société minière du Djendli
(*Les Annales coloniales*, 8 mai 1913)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 30 avril sous la présidence de M. [P.] Méthol [membre du premier conseil d'administration de la Société auxiliaire de mines (1905)], président du conseil d'administration, assisté de MM. F. Urruty et A. Delestre, scrutateurs, 9.409 actions étaient présentes ou représentées.

Les diverses propositions du conseil ont été adoptées, savoir :

1. Approbation des comptes et du bilan présentés par le conseil d'administration.
 2. *Quitus* de leur gestion à MM. Boisset et Riollot ⁷ [marié en 1904 à Madeleine de Boisset-Glassac, fille du précédent, administrateurs sortants, et nomination de MM. E. Jalabert [ingénieur des mines (Saint-Étienne 1898)] et L[éon] Cornudet ⁸ aux fonctions d'administrateurs.
 3. Réélection de M. Gossé comme commissaire des comptes.
 4. Autorisations aux administrateurs prévues par la loi de 1867.
-

Annuaire Desfossés, 1914, p. 815 :

Compagnie minière du Djendli

Conseil : J.-P. Marlier, P. Méthol, Ch. Michel, A. Sèbe, Boisset-Glassat, E. Jalabert, L. Cornudet.

Compagnie minière du Djendli

Assemblée générale ordinaire du 30 mars 1914

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 avril 1914)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

⁷ Jules Riollot (Mâcon, 1872-Paris, 1944) : École des mines de Saint-Étienne, 1892. Directeur technique des Mines de houille de Blanzy, ingénieur-conseil ou administrateur du Guergour, du Kanguet et du Fedj-el-Adoum (filiales du groupe Joseph Faure, autre Stéphanois), du Chellala, du Djendli... Administrateur (1911) des Mines d'or de l'Andavakoéra à Madagascar. Ingénieur-conseil (1912) de la Compagnie générale du Maroc. Directeur de la Compagnie métallurgique et minière franco-marocaine qu'il représente aux Mines de fer de Heras-Santander (Espagne) et au Djebel-Lorbeus. Après la Grande Guerre, il se consacre principalement à la mise en valeur des mines de houille de Gouy-Servins (Pas-de-Calais), tout en devenant en 1923 administrateur des Mines de fer de Saint-Pierremont, dans le bassin de Brie, filiale des Forges et aciéries du Nord et de l'Est. À la fin des années 1920, il devient directeur des Charbonnages de Beiringen, en Campine (Belgique), filiale de Pont-à-Mousson.

⁸ Léon Cornudet (1869-1922) : il effectue sa carrière dans la mouvance de la Société générale dont il finit par devenir administrateur en 1921. En outre, vice-président des Providence-Accidents et Vie et président des Établissements Beccat : matériel de levage (1919). Voir encadré.

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire en vertu de l'article 30 des statuts et avons l'honneur de vous rendre compte des résultats du huitième exercice social.

L'année 1913 a vu se produire une chute des cours du zinc ; le cours moyen qui avait été de :

25 liv. st. 19 en 1911 ;

26 liv. st. 17 en 1912 ;

ne fut plus que de 22 liv. st. 7 sh. 1 d en 1913.

La cote la plus basse s'inscrivit à 20 liv. st. i 7 sh. 6 d. le 31 octobre dernier.

Cet avilissement de prix a eu pour conséquence de diminuer la valeur de nos calamines et, par suite, de réduire nos recettes de 20 à 40 francs par tonne, suivant les qualités.

Par contre, le cours moyen du plomb, déjà élevé à 17 liv. st. 7 sh. 9 d. en 1912, s'est encore accru, à 18 liv. st. 3 sh. 1 d. en 1913, et a donné une plus-value sensible à notre petite production de galène.

Le bénéfice brut d'exploitation de notre concession du Djebel Gustar ressort à 78.836 35

auxquels lmédiation de notre Concession du Djendli vient ajouter 15.650 00

Soit au total 94.486 35

Par contre, les intérêts débiteurs joints à divers frais se sont élevés à 20.178 45

Les frais généraux, siège social et mine : 35.217 80

sont en diminution sensible sur ceux de l'an passé, témoignant du souci qu'a eu votre Conseil, de les réduire par tous les moyens en son pouvoir.

Ces dépenses donnent ensemble 55.396 25

de sorte que le bénéfice net de l'exercice ressort à 39.090 10

qui, venant en déduction du solde débiteur du compte de profits et pertes au 31 décembre 1912 52.948 38

ramènent, au 31 décembre 1913, ce solde débiteur à 13.858 28

que nous reportons à nouveau.

Mine du Djendli.

Nos amodiataires continuent leurs travaux et s'acquittent correctement des obligations stipulées dans notre contrat.

Sur le désir qu'ils nous en ont exprimé, nous leur avons consenti deux amendements aux conditions dudit contrat ; l'un portant sa durée de dix ans à vingt ans à dater de 1911, l'autre abaissant la redevance sur les minerais pauvres à produire éventuellement, sans d'ailleurs rien changer à la redevance minimum annuelle.

Ces deux concessions permettront sans doute à nos amodiataires d'organiser avec plus de sûreté l'aménagement à l'exploitation du Djendli.

Mine du Djebel-Gustar.

Nous avons poursuivi sans arrêt l'exécution du programme des travaux de recherches inauguré au commencement de l'année.

Ces travaux ont eu pour résultat de reconnaître dans la prolongation de nos gisements des disponibilités minérales suffisantes pour compenser es tonnages produits sans rien nous faire perdre des réserves d'avenir déjà constatées.

Pareillement, les travaux préparatoires et d'aménagement furent poursuivis pour améliorer les conditions économiques d'extraction et de roulage extérieur entre les divers chantiers et le siège où se trouvent groupés la laverie et les fours.

L'année 1913 a vu la mise en fonctionnement des services électriques pour la transmission de force aux divers ateliers.

Nous avons également installé un petit groupe de trois convertisseurs pour la calcination des minerais menus provenant de la laverie, ce qui, le cas échéant, nous permettrait d'obtenir environ 15 tonnes par jour de minerais calcinés.

Voici d'autre part, les résultats de nos travaux d'exploitation.

Nous avons livré en 1913 :

643 tonnes de calamines en roches calcinées, d'une teneur moyenne de 51,906 % contre 530 tonnes à 52,09 % en 1912 ;

3.229 tonnes de menus calaminaires calcinés, titrant 40,507 % de zinc, contre 1.468 tonnes à 36,85 % en 1912;

Et 435 tonnes de galène d'une teneur moyenne de 61,092 % de plomb et de 238 grammes d'argent par 1.000 g.

Les stocks au 31 décembre comprenaient en outre :

6.567 tonnes de rout-venant d'extraction à traiter à la laverie ;

213 tonnes de minerais à calciner ;

59 tonnes de minerais calcinés ;

31 tonnes de minerais de plomb.

Pas plus que l'an passé, nous n'avons eu besoin de faire usage de l'autorisation que nous donnait la deuxième résolution votée par l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 1912, d'émettre, conformément aux articles 24 et 27 des statuts, des obligations chirographaires de la Société jusqu'à un maximum de 600.000 francs si les circonstances l'exigeaient.

Les fonctions de M. J.-P. Marlier, administrateur désigné par le sort, prenant fin, en vertu de l'article 18 des statuts, vous aurez à pourvoir à cette vacance ; nous vous proposons la réélection de M. J.-P. Marlier.

Nous vous rendons compte, d'autre part, de la démission de M. Pierre Méthol et de M. Achille Sèbe de leurs fonctions d'administrateurs de notre Société et vous demanderons de leur donner quitus de leur gestion, conformément à l'article 37 des statuts.

Votre conseil, usant des pouvoirs que lui confèrent vos statuts, a nommé administrateur M. Urruty, en remplacement de M. Méthol, sous réserve de votre approbation.

Vous aurez à nommer, comme de coutume, votre commissaire des comptes pour l'exercice 1914 et à fixer le montant de sa rémunération. Nous vous demanderons également de nommer un commissaire suppléant.

Enfin, nous vous demanderons de renouveler, aux membres de votre conseil d'administration, en tant que de besoin, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, pour passer tous traités avec la société, soit en leur propre nom, soit comme administrateurs ou gérants de toutes autres sociétés.

Le conseil d'administration.

BILAN

Rapport du commissaire des comptes.

LES RESOLUTIONS

Les résolutions suivantes ont été votées à l'unanimité :

1. L'assemblée générale après avoir entendu les rapports du conseil et du commissaire des comptes approuve sans réserve les comptes de l'exercice 1913 et le bilan au 31 décembre 1913, tels qu'ils lui sont présentés. ,

2. L'assemblée générale donne quitus de leur gestion à M. Achille Sèbe et à M. Pierre Méthol, administrateurs démissionnaires.

L'assemblée réélit M. J.-P. Marlier, administrateur de la Société, pour une période de six années et ratifie la nomination de M. F. Urruty comme administrateur, en remplacement de M. Pierre Méthol.

3. L'assemblée réélit M. L. Gossé, commissaire des comptes pour l'exercice 1914 et fixe à 300 fr. le montant de ses honoraires.

Elle maintient M. M. Balent dans ses fonctions de commissaire suppléant.

4. L'assemblée renouvelle aux membres de son conseil d'administration les autorisations prévues à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 pour passer tous traités avec la Société, soit en leur propre nom, soit comme administrateurs ou gérants de toutes autres sociétés.

DJENDLI

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 avril 1915)

La Compagnie minière du Djendli, au capital de 3.200.000 fr., divisé en actions de 100 fr., exploite dans le département de Constantine des mines de zinc. Le gisement du Djendli, d'une superficie de 2.200 hectares, et le gisement de Djebel Gustar qu'elle a acquis en 1907, constituent ses concessions.

Toutefois, elle a amodié son gisement du Djendli pour une redevance fixe annuelle de 15.000 francs, plus une participation éventuelle dans les bénéfices. Les résultats obtenus par l'entreprise depuis sa fondation laissent beaucoup à désirer ; ils ont montré la plus grande instabilité, comme on peut le constater par le tableau suivant :

Ex.	Ventes (tonnes)	Bénéfices (fr.)	Amort. et rés. (fr.)
1906	704	20.204	1.010
1907	3.786	- 75.811	—
1908	2.443	- 11.642	—
1909	4.097	77.457	77.457
1910	—	12.357	10.926
1911	2.019	11 822	—
1912	1.998	- 52.948	—
1913	4.307	39.000	—

Au 31 décembre 1913, le solde déficitaire de la Compagnie atteignait environ 53.000 fr. qu'il faudra couvrir avec les bénéfices futurs.

Au point de vue de la vente des minerais, l'affaire ne se trouve pas mieux placée que les entreprises similaires que nous avons étudiées. Il est vraisemblable qu'elle ne doit profiter que dans une faible mesure des hauts cours pratiqués actuellement sur le zinc.

L'action Djendli ne donne lieu depuis longtemps à aucune négociation. Comme l'action Bou-Thaleb, elle ne constitue guère plus qu'un billet de loterie qui réservera peut-être une surprise agréable à ses porteurs lorsque les amodiataires auront mis en valeur le gisement du Djendli, c'est-à-dire lorsque la Compagnie pourra participer aux bénéfices et aussi lorsque le développement du gisement de Djebel Gustar sera plus avancé.

Minière du Djendli
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 1^{er} avril 1916)

Les bénéfices d'exploitation ont été en 1915 de 33.185 fr., au lieu de 34.311 fr. en 1914. Le produit de l'amodiation Djendli a été de 15.650 fr. comme précédemment, soit au total 48.835 fr. Les frais généraux et les charges financières se sont chiffrés à 44.304 fr., au lieu de 48.799 francs mais par contre, la liquidation du procès Blanc a absorbé 20.344 fr. L'exercice laisse donc un déficit de 15.813 fr., et en y comprenant le déficit reporté des exercices antérieurs, le solde débiteur ressort à 28.509 francs.

Annuaire Desfossés, 1917, p. 744 :
Compagnie minière du Djendli
Conseil : J.-P. Marlier, P. Méthol, A. Juge⁹, A. Sèbe, E. Jalabert, L. Cornudet.

COMPAGNIE MINIÈRE DU DJENDLI¹⁰
7, rue Pillet-Will, à Paris (9^e)
(Auguste Pawlowski,
Annuaire des mines et minerais métalliques de France et d'Algérie,
Annuaires industriels Heudelot, Paris, 1919, p. 198)

Origines. — Société constituée le 3 janvier 1906, pour 30 ans, aux fins d'acheter et d'exploiter les mines de Djendli (Algérie).

Capital. — 1.600.000 francs à l'origine. Porté en 1907 à 3.200.000 francs en 32.000 actions de 100 fr.

Année sociale. — Janvier-décembre. — Assemblée avant la fin d'avril.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve légale, 5 % aux actions. Sur le solde, 10 % au conseil. Le reste à la disposition des actionnaires.

Cotation des titres. — Bourse de Paris, marché en banque au comptant.

Etablissement chargé du paiement des coupons. — Société auxiliaire des mines.

Domaine. — Concession du Djendli (Constantine). 3 février 1883, 2,206 hectares, zinc et métaux connexes.

Concession du Djebel-Gustar, 8 janvier 1906, 619 hectares, zinc et plomb et métaux connexes.

Exploitation. — Les dépôts sont situés dans la région de Batna, le Djendli dans le massif du Bou-Arib, le Djebel-Gustar dans le Djebel-Yousseff.

Au Djebel-Gustar, on rencontre dans l'aplien des bancs et des imprégnerations, de calamine, de la galène à facettes, de la blende rocheuse ou sableuse, de la malachite, de l'azurite, du cinabre, La teneur des minerais voisine 40 % de zinc.

⁹ Abel Juge : commissaire aux comptes de la Compagnie coloniale française d'élevage et d'alimentation de Madagascar (1897), de la Haute-Sangha, de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui. Avocat parisien attaché à la Société générale, la représentant à l'Omnium des mines d'Algérie-Tunisie et filiales. Également administrateur des Houillères de Makeevka et des Chantiers navals, ateliers et fonderies de Nicolaïeff.

¹⁰ Notice non retournée.

Au Djendli, dans l'aptien et l'albien, la calamine forme des couches de contact et des filons recoupant dolomies et marnes. La smithsonite prédomine, accompagnée de cérusite, de calcite et de barytine.

Les installations comportent : une machine à vapeur, un moteur à pétrole, 1 laverie à 3 sections, 3 convertisseurs Pageyral, 3 fours à cuve, 1 four Oxland, 1 four à réverbère.

Production

	Djendli	Djebel-Gustar
1910	210	2.134
1911	280	2.099
1912	93	2.253
1913	520	4.188
1914	220	1.275
1915	—	—
1916	586	1.923

Les minerais du Djendli sont charroyés à El-Madher (15 km.) (ligne de Biskra à Constantine) et ceux du Djebel-Gustar à Chasseloup-Laubat (14 km.), ligne d'Alger à Oran.

Situation financière.

	Bénéf. bruts	Bénéf. nets
1909	175.000	77.500
1910	93.700	12.400
1911	72.800	11.800
1912	17.000	- 38.000
1913	79.000	- 13.800
1914	50.000	1.000
1915	49.000	- 16.000
1916	181.000	160.700

Conseil d'administration. — Président : M. J. Marlier, administrateur délégué ; M. P. Méthol ; membres : MM. L. Cornudet, E. Jalabert, A. Juge.

Compagnie minière de Djendli
(Cote de la Bourse et de la banque, 6 mars 1918)
(Le Journal des chemins de fer, 9 mars 1918, p. 136)

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1918, p. 118)

Au cours de l'ex. 1917, la production, malgré des entraves de toutes sortes et deux interruptions successives dans l'exploitation, a dépassé 3.300 t. de minerais, contre 1.923 t. en 1916. Le bénéfice net accusé au compte de profits et pertes est de 207.000 fr. contre 160.000 fr. en 1916 et un déficit de 28.000 fr. en 1915. Cette somme est consacrée entièrement aux amortissements avant bilan.

ASSEMBLEES
Minière du Djendli
(*La Vérité*, mars 1919)

L'assemblée ordinaire, tenue le 27, a approuvé les comptes de l'exercice 1918. Les résultats de cet exercice sont inférieurs de 59.227 fr à ceux de l'année dernière par suite de la raréfaction de la main-d'œuvre. D'autre part, la difficulté des transports a réduit les expéditions. En effet, il n'a pu être transporté, en 1918, que 1.192 tonnes de minerais, contre 3.500 tonnes en 1917. Les recherches qui se sont poursuivies justifient, a dit le conseil, les prévisions formulées par les ingénieurs.

MINIÈRE DU DJENDLI
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juin 1919)

Les difficultés qui avaient déjà été signalées dans le précédent rapport de la Compagnie minière du Djendli se sont aggravées encore pour l'exercice qui a pris fin au 31 décembre dernier ; si bien que les résultats se sont soldés par une perte de 59.227 fr. au lieu d'un bénéfice net de 1.530 55 pour l'année précédente.

Cette perte est imputable, dit le rapport, à la raréfaction des combustibles, des explosifs, des tuiles et de toutes les matières premières nécessaires à l'exploitation des mines. Cette raréfaction a de plus amené une élévation du coût de ces produits. La plus grande des difficultés, cependant, provient du manque presque complet de la main-d'œuvre indigène qui s'est manifestée dans toute l'Afrique du Nord et a affecté très sérieusement l'ensemble des exploitations minières de la Colonie. Cette crise a été si grave que l'exploitation de la Minière du Djendli, qui occupait en temps normal 350 ouvriers, n'en avait plus, au deuxième semestre 1918, que 80.

La conséquence de cette raréfaction de la main d'œuvre ne s'est pas fait attendre, et la production a été presque complètement suspendue. tandis que l'atelier de préparation mécanique l'était complètement. La production de minerai s'est trouvée ainsi réduite à 1.192 tonnes au lieu de 3.380 tonnes pour l'année précédente.

Malgré la pénurie d'ouvriers, les travaux de recherches et d'aménagements ont continué et on a pu ainsi reconnaître l'extension d'un gîte du versant sud du Djebel Crudon dont la minéralisation n'est pas inférieure aux chantiers actuellement exploités.

Le bilan, que nous avons reproduit le 11 mars dernier, n'appelle aucun commentaire spécial : un seul changement notable au Passif, les créateurs divers sont passés de 150.572 fr. à 286.930 francs. Au compte profits et pertes, l'amodiation Djendli est portée pour 15.000 fr. Au débit : la perte brute de l'exploitation s'élève à 55.839 fr. 56, les frais généraux 12.478 fr. 91, les intérêts divers 5.908 fr. 95, ce qui fait un total de 74.227 francs 42.

L'assemblée a réélu M. Jalabert, administrateur sortant.

Annuaire Desfossés, 1920, p. 814 :
Compagnie minière du Djendli
Conseil : P. Méthol, A. Juge A. Sèbe, L. Cornudet, F. Urruty, E. Fitoussi, R. Vallée.

COMPAGNIE MINIÈRE DU DJENDLI
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 mars 1920)

Les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 24 courant font ressortir pour l'exercice 1919 un bénéfice d'exploitation de 62.559 fr. 23 contre une perte d'exploitation de 55.839 fr. 56 en 1918. Déduction faite de toutes charges, le bénéfice net ressort à 54.735 fr. 07. Comme la perte antérieure de 59.227 fr. 42 avait été reportée à nouveau, le déficit se trouve ramené à 4.492 fr. 35.

Voici la comparaison des deux comptes de profits et pertes :

	1918	1919
CHARGES		
Perte brute d'exploitation	55.839 56	—
Report de l'exercice antérieur	—	59.227 42
Frais généraux	12.478 91	14.098 95
Intérêts	5.908 95	9.375 21
Total	<u>74.227 42</u>	<u>82.704 58</u>
RECETTES		
Bénéfices d'exploitation	—	62.559 29
Amodiation Djendli	15.000	15.650 00
Total	<u>15.000</u>	<u>78.209 23</u>
Rappel des charges	74.227 42	82.701 50
Déficit	<u>59.227 42</u>	<u>4.492 35</u>

Naturellement, il ne sera proposé la répartition d'aucun dividende.

Le bilan au 31 décembre accuse 371.690 43 de créateurs divers, contre 286.930 65 précédemment, et 552.622 94 de disponibilités (y compris 456.410 fr. de minerais en magasin), contre 419.128 07. Le fonds de roulement est donc en légère augmentation.

AEC 1922 :

Compagnie minière du Djendli, 26, rue de Grammont [anc^t 7, rue Pillet-Will], Paris [Mines du Chellala]. — F. 1906. — 3.200.000 fr. — Zinc. — Constantine.

Compagnie minière de Djendli
(*Le Sémaphore algérien*, 4 mai 1922)

Les actionnaires de cette société ont approuvé les comptes de l'exercice 1921, faisant ressortir un solde déficitaire de 332.143 francs.

Par suite de la suspension de l'exploitation en avril dernier, les ventes n'ont pas dépassé 300 tonnes de calamine calcinée et 40 tonnes de minerai de plomb.

Les stocks entreposés à Philippeville ont été vendus en totalité à un prix inférieur à leur estimation au bilan.

Le premier trimestre de l'exercice en cours a vu la reprise des ventes et la reprise de l'exploitation à la mine de Djendli.

COMPAGNIE MINIÈRE DU DJENDLI
S.A. frse au capital de 3,2 MF.
Siège social : Paris, 26, r. de Grammont
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 221)

Conseil d'administration

composé de 3 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.
Urruty (François), 51, r. de Boulainvilliers, Paris, pdt ;
Vallée (Raoul), 17 bis, r. de La-Boétie, Paris ;
Cornudet (Léon), 16, r. du Pré-aux-Clercs, Paris ;
Juge (Abel), 42, r. Taitbout, Paris ;
Fitoussi (Élie), 26, parc de Montretout, Saint-Cloud.

Commissaires aux comptes

Bit (V.), 39, r. La-Fontaine, Paris ;
Gossé (Louis), à Montmort (Marne).

Objet. — L'achat et l'exploit. de ttes concessions en Algérie et autres pays, et plus particulièrement l'expl. des mines de zinc du Djendli et du Djebel-Gustar (dép. de Constantine).

Capital social. — 3,2 MF en 32.000 act. de 100 fr. entièrement libérées.

À l'origine, 1,6 MF, porté en 1907 au chiffre actuel.

Répartition ds bénéfices. — 5 % à la rés. légale; 5 % d'intérêt aux act. ; sur le surplus : 10 % au conseil ; le solde à la disposition de l'assemblée.

Cotation. — Paris, marche en banque au comptant : actions.

MINIÈRE DU DJENDLI
(*Le Journal des finances, 16 mars 1923*)

Les bénéfices réalisés pendant les huit mois de travail effectif que comporte l'exercice 1922 permettront d'amortir en partie le déficit antérieur qui, au 31 décembre 1921, s'élevait à 332.143 francs. L'extraction se fait, actuellement sur le pied de 450 de tonnes environ de calamine par mois.

COMPAGNIE MINIÈRE DU DJENDLI
(*Les Annales coloniales, 23 mars 1923*)

Cette société, dont le siège est à Paris, 26, rue de Grammont, tiendra son assemblée ordinaire le 28 mars.

L'exercice 1922, se solde par un bénéfice brut 255.464 francs. Après déduction des frais généraux, et dépenses pour remise en état et installations nouvelles, le bénéfice net ressort à 228.802 francs.

À l'actif du bilan au 31 décembre, les concessions figurent pour 2.891.72:2 francs ; la laverie mécanique pour 98.812 francs ; les caisses et banques pour 97.251 fr. ; les débiteurs divers pour 103.959 francs ; les minerais en magasin pour 458.819 fr.

Au passif, le capital est de 3.200.000 fr. ; la réserve légale de 1.010. francs ; les créateurs divers se chiffrent par 535.946 fr.

COMPAGNIE MINIÈRE DU DJENDLI

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mars 1923)

L'assemblée ordinaire d'hier a approuvé comptés de l'exercice 1922, faisant ressortir un bénéfice net de 228.802 fr. Ce résultat ramène de 332.143 francs à 103.341 francs le solde débiteur du compte de Profits et Pertes.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. J. Madeline, en remplacement de M. Léon Cornudet, administrateur décédé.

Compagnie minière du Djendli

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1923)

La production de 1922 a été de 3.380 tonnes de calamine calcinée et 390 tonnes de mineraux de plomb.

Compagnie minière du Djendli (Constantine)

(*Le Sémaphore algérien*, 22 mars 1924)

L'exercice 1923 de cette société, dont le siège est à Paris, 6, rue de Sèze, a laissé un bénéfice d'environ un million de francs. Après amortissement du déficit antérieur, ce solde créditeur sera affecté à divers amortissements et réserves. L'assemblée ordinaire est convoquée pour le 28 courant.

Compagnie minière du Djendli

(*La Journée industrielle*, 29 mars 1924)

Les actionnaires de cette société, réunis hier en assemblée ordinaire, au siège, à Paris, 6, rue de Sèze, sous la présidence de M. F. Urruty, ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923, se soldant par un bénéfice brut de 1 million 37.138 fr. 25. Déduction faite des frais généraux, l'excédent net ressort à 1.016.180 fr. 40.

Après amortissement du solde débiteur antérieur, qui se monte à 103.341 fr. 09, il reste un complément de 912.839 fr. 31 qui a été porté au crédit d'un compte d'amortissement des immobilisations.

La production s'est élevée, en 1923, à 4.927 tonnes de calamine calcinée et 313 tonnes de minerais de plomb, soit un total de 5.240 tonnes, contre 3.770 tonnes en 1922. Les résultats satisfaisants obtenus sont la conséquence, d'une part, de l'augmentation et, d'autre part, de l'importante répercussion qu'a eue sur les prix de vente l'élévation des cours du zone et de la livre sterling.

L'assemblée a réélu M. F. Urruty. administrateur sortant.

Compagnie minière du Djendli
(*La Journée industrielle*, 2 avril 1924)

Le rapport, lu au cours de l'assemblée ordinaire tenue le 28 mars, dont nous avons donné, le 29 mars, le compte rendu, signale que l'exploitation de la société a porté, au cours de l'exercice écoulé, sur tous les chantiers du Djebel Gustar, dont les travaux de recherches ont été entravés pendant le second semestre, et même suspendus pendant quelques mois, par suite de la raréfaction de la main-d'œuvre, due à l'abondance de la récolte, qui a obligé à concentrer le personnel restant sur les travaux productifs.

Aucun travail n'a été exécuté dans la concession du Djendli, achetée en 1905 pour une somme importante, qui figure encore en entier à l'actif du bilan. L'amortissement de ce poste reste la première préoccupation du conseil, qui a proposé, ainsi qu'il est indiqué plus haut, d'y affecter le complément disponible sur les bénéfices de l'exercice.

Les efforts de la société en 1924 porteront sur le développement des travaux de recherches du gîte à généralisation du Djebel Gustar, afin de reconnaître entièrement les différents chantiers et d'augmenter si possible le tonnage, qui ne représente aujourd'hui qu'un nombre réduit d'années d'exploitation normale. L'atelier de préparation mécanique, remis en état, a fourni un travail satisfaisant.

Minière du Djendli
(*Le Journal des finances*, 4 avril 1924)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de 1923 se traduisant par un bénéfice net de 1.016.180 fr.

Sur cette somme, 103.341 fr. ont été affectés à l'amortissement du déficit antérieur, le solde, soit 912.8,39 fr. étant porté au crédit d'un compte « amortissement des immobilisations »

Compagnie minière du Djendli
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1924)

Cette affaire, qui périclitait, a trouvé l'occasion, en 1923, de réaliser un bénéfice brut de 1.037.138 fr. 25, qui permet d'effacer le solde débiteur antérieur et d'amortir les immobilisations. La production s'est élevée à 4.927 tonnes de calamine calcinée et 313 tonnes de minerais de plomb, soit un total de 5.240 tonnes, contre 3.770 tonnes en 1922.

Société des mines du Chellala*. — Même situation, bénéfice de 105.988 fr. 53, venant en déduction du solde débiteur antérieur de 191.829 fr. La production a atteint 628 tonnes de calamine.

Rappelons que l'ancien directeur de ces deux affaires, M. Jalabert, qui les avait quittées pour entrer au service de la Société minerais et métaux, vient de mourir presque subitement au cours d'une mission en Bolivie.

DJENDLI

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 septembre 1924)

Les actions Djendli qui, il y a deux ans, étaient tombées jusqu'au chiffre de 20 fr. et qui, au début de cette année, ne cotaient encore qu'aux environs de 125 fr., viennent d'être l'objet d'un mouvement de hausse des plus appréciables qui les a portées jusqu'à 400 fr. et qui les laisse encore à un niveau très voisin de ce dernier chiffre. Ce mouvement de hausse s'est justifié par le bruit de la répartition d'un prochain dividende et c'était là un fait entièrement nouveau, car, **jusqu'à présent, la société n'a effectué aucune répartition**. On a mis en avant le chiffre de 30 fr., mais on peut faire observer que c'est un bruit tout au moins prématûré, étant donné que l'exercice en cours ne sera clos que le 31 décembre.

Jusqu'à ces dernières années, la Société du Djendli, dont les origines remontent à 1906, a mené une existence très précaire, les pertes alternant avec les bénéfices, ceux-ci d'ailleurs très modestes (sauf en 1922 et 1923). La production est restée peu importante ; elle avoisinait, en 1923, 5.000 tonnes de calamine calcinée et de minerai de plomb.

Il faut reconnaître pourtant qu'un fait nouveau est survenu dont il convient de tenir compte. Ce fait, c'est la découverte d'un gisement de plomb à haute teneur dans la concession de Djebel Gustar qui n'avait donné lieu avant 1921 à aucun travail suivi. Quant à la concession de Djendli, elle ne paraît pas, pour l'instant, devoir entrer en ligne de compte.

La concession de Djebel Gustar, où cinq chantiers sont actuellement en exploitation, est située à une trentaine de kilomètres de Guergour et de Bou-Thaleb, et l'on présume que sa formation filonienne est la même que celle de ces deux gisements. Les derniers travaux de développement de la concession de Djebel Gustar ont permis de reconnaître une minéralisation intéressante, et des résultats positifs y ont été obtenus, puisque l'exercice 1923. a laissé un bénéfice net de 1.016.000 francs, chiffre qui n'avait encore jamais été obtenu, même de loin.

D'autre part, il faut observer que le capital n'est que de 3.200.000 francs, représenté par 32.000 actions de 100 francs.

En somme, il y a vraiment des raisons pour justifier la hausse de l'action et une cotation très supérieure au pair. Toutefois, il serait prématûré de dire si les prochains dividendes seront en corrélation avec les cours actuellement pratiqués.

Compagnie minière du Djendli

(*Le Journal des finances*, 10 octobre 1924)

Les actions de la Compagnie minière du Djendli ont connu, depuis deux ans, une fortune remarquable ; elles s'étaient négociées au plus bas à 20 fr. en 1923, et au plus haut à 185. Pendant le premier semestre de 1924, les cours, déjà en progression sensible, avaient oscillé entre 125 et 250. Aujourd'hui, elles se traitent à 362 après avoir atteint près de 400.

Cette hausse a été provoquée par le bruit que la **société qui, jusqu'ici, n'avait jamais pu rémunérer son capital**, serait enfin à la veille de distribuer un dividende.

On a même mis en avant le chiffre de 30 fr., évaluation évidemment assez arbitraire, puisque l'exercice ne se terminera que le 31 décembre prochain, et que les résultats de 1923, malgré la forte amélioration qu'ils ont marqué, n'ont cependant pas comporté de paiement d'un coupon.

La création de la société remonte à 1906, le capital, à l'origine de 1.600.000 fr., a été porté, dès 1907, à 3.200.000 fr., mais n'a pas varié depuis ; il est représenté par 32.000 actions de 100 fr. Il n'y a pas de parts de fondateur. La répartition des bénéfices comporte après attribution de 5 % à la réserve légale et de 5 % de premier intérêt aux actions, l'attribution sur le solde de 10 % au conseil, le surplus revient aux actionnaires, sauf, naturellement, dotation facultative au compte de prévoyance.

La société exploite en Algérie, dans le département de Constantine, des gisements de zinc et de plomb. Ses concessions couvrent une superficie de 2.200 hectares et sont pourvues d'ateliers de lavage et de fours pour le grillage et l'enrichissement des minerais.

La production atteignait, avant la guerre, 3.872 tonnes de calamine. Ce chiffre n'a pu être obtenu à nouveau de 1914 à 1920, en raison des difficultés de main-d'œuvre et pair suite de l'effondrement des prix du zinc en 1920.

L'exploitation a dû être arrêtée en 1921, et ne put être reprise qu'en avril 1922.

Pour 1923, toutefois, une amélioration assez sensible s'est produite et la production a été portée à 4.927 tonnes de calamine calcinée et 313 tonnes de minerai de plomb, de telle sorte que les résultats très précaires depuis l'origine — les pertes ayant continuellement alterné avec les bénéfices — ont marqué l'année dernière une amélioration très notable comme on le constatera par le tableau ci-après :

Années	Bénéfices	Pertes
1915	—	28.510
1916	132.190	—
1917	217.552	—
1918	—	59.227
1919	54.735	—
1920	—	—
1921	—	327.651
1922	228.802	—
1923	1.016.180	—

La progression des bénéfices de 1923 tient en partie, d'après le rapport du conseil d'administration à l'augmentation des prix de vente du zinc et à la hausse de la livre sterling. D'autre part, un fait nouveau s'est produit dans l'existence de l'a société. Celle-ci, en effet, a découvert un gisement de plomb à haute teneur, dans la concession de Djebel-Gustar qui n'avait donné lieu, depuis 1921, à aucun travail suivi.

Quant à la concession du Djendli, elle ne paraît pas, pour l'instant, devoir entrer en ligne de compte.

La concession de Djebel-Gustar, où cinq chantiers sont actuellement, en exploitation, est située à une trentaine de kilomètres de Guergour et de Bou-Thaleb, et l'on présume que sa formation filonienne est la même que celle de ces deux gisements. Les derniers travaux de développement; de la concession de Djebel-Gustar ont permis de reconnaître une minéralisation intéressante, et des résultats positifs y ont été obtenus.

Dans ces conditions, la reprise des titres en Bourse paraît, dans une certaine mesure, explicable. Il serait, toutefois, prudent de ne pas s'abandonner à un optimiste exagéré ! Il est impossible, notamment, de déterminer, dans quelque mesure que ce soit, la richesse exacte et la durée du nouveau gisement, de telle sorte que les acheteurs actuels courent le risque que la durée du gisement — si la puissance de celui-ci n'est pas nettement confirmée et aussi grande qu'on le suppose — ne soit pas suffisante pour leur permettre d'amortir sur les dividendes éventuels le prix du titre, tout en obtenant de celui-ci un rendement suffisant.

L'Algérie minière
Compagnie minière de Djendli
(*Le Sémaphore algérien*, 24 octobre 1924)

Cette société, constituée en 1906 au capital de 1.160.000 francs doublé, l'année suivante et porté depuis à 3.200.000 francs, n'a encore jamais rien distribué à ses actionnaires. Les débuts furent, en effet, très peu brillants, et, **en 1913, un nouveau groupe prit la direction de l'affaire** ; dès cette époque, on eut l'espoir de voir l'entreprise prendre un développement nouveau.

Malheureusement, par suite de la guerre et du manque de main-d'œuvre, la réalisation du programme envisagé fût entravée et ce n'est qu'en 1922 que l'exploitation put être reprise et sérieusement menée.

Actuellement, malgré son nom, la Société minière du Djendli n'exploite plus la concession du Djendli, mais une-autre concession qui se trouve près de Sétif, en Algérie. Elle produit du zinc et du plomb et, grâce aux cours élevés de ces métaux, réalisé des bénéfices qui vont en augmentant parallèlement au développement de l'affaire.

L'exercice 1922 s'était soldé par un bénéfice de 228.802 francs contre une perte de 327.651 francs en 1921. Ce résultat avait permis de ramener le solde débiteur de 332.143 francs à 103.141 francs.

L'exercice 1924 s'est soldé par un bénéfice de 1.016.180 francs permettant d'éteindre le solde débiteur antérieur et de constituer un poste « Compte d'amortissement des immobilisations ».

L'exercice 1923 semble devoir donner des résultats analogues au précédent et si, par esprit de prévoyance, le conseil n'a pas cru devoir ouvrir l'ère des répartitions l'an dernier, il n'en sera peut-être pas de même cette année. Un capital de 3.200.000 francs est d'ailleurs facile à rémunérer lorsque les bénéfices dépassent un million,

COMPAGNIE MINIÈRE DU DJENDLI
S.A. frse au capital de 3,2 MF.
Siège social : Paris, 6, r. de Séze
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 215-216)

Conseil d'administration
composé de 3 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.
Urruty (François), 51, r. de Boulainvilliers, Paris, pdt ;
Vallée (Raoul), 17 bis, r. de La-Boétie, Paris ;

Madeline (Jules)¹¹, 23, r. du Faubourg-Poissonnière, Paris ;
Juge (Abel), 5, r. Auguste-Bailly, Courbevoie ;
Fitoussi (Élie), 4, villa George-Sand, Paris.

Commissaires aux comptes

Idem.

Annuaire industriel, 1925 :

MINIÈRE DU DJENDELI (Cie), 26, r. de Grammont, Paris, 2^e. Conseil d'adm. : [J.-P.] Marlier [dir. de la Cie des minerais de Liège, filiale de la Metallgesellschaft allemande, co-fondateur de l'Auxiliaire des mines (1905), adm. Ouasta-Mesloula, San Platon, Éts métallurgiques du littoral et du Sud-Est...], [Léon] Cornudet [Société générale][† 1922], Jalabert [ingénieur des mines][† 1924], [François] Urruty, [Abel] Juge [Omnium des mines d'Algérie-Tunisie]. Service technique : Direct. : Monjotin.

Galène. (1-35916).

MINIÈRE DU DJENDLI

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 mars 1925)

Le bénéfice d'exploitation pour 1924, de la Société minière du Djendli, s'établit à 1.780.302 fr. contre 1.033 532 fr. Après déduction des frais généraux et dotation de 1.148.811 fr. aux amortissements, le bénéfice net est de 601.590 fr. contre 912.839 fr. l'an dernier. Le conseil proposera à l'assemblée du 27 mars un dividende de 15 fr. par action, alors qu'il n'avait rien réparti l'an dernier, le solde bénéficiaire ayant été affecté à divers amortissements.

Compagnie minière du Djendli
(*La Journée industrielle*, 10 avril 1925)

Les actionnaires, réunis hier en assemblée ordinaire, au siège social, à Paris, 6, rue de Sèze, sous la présidence de M. Urruty, ont approuvé les comptes de l'exercice 1924 qui n'est soldé par un bénéfice de 601.590 fr. 11. Le dividende brut a été fixé à 15 fr. par action, soit net 13 fr. 20 au nominatif et 12 fr. 232 au porteur. Le report à nouveau s'élève à 50.359 fr. 58.

L'assemblée a réélu M. E. Fitoussi, administrateur sortant.

La production de l'exercice a atteint 3.841 t. de calamine calcinée et 331 tonnes de minerai de plomb, en tout 4.378 tonnes, contre 5.240 t. en 1923.

COMPAGNIE MINIÈRE DU DJENDLI
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 avril 1925)

¹¹ Jules Madeline (1871-1932) : président du conseil d'administration du *Matin* (1903-1920), administrateur de Félix Potin (1926) et des Mines de Saint-Pardoux (1927).

Le rapport indique, en outre, que l'exercice 1924 a été favorisé par des circonstances économiques exceptionnelles. Tous les chantiers, aussi bien ceux du versant sud de la concession du Djebel Gustar que celui de la Fontaine, au versant Nord, ont contribué à la production de l'exercice.

Société minière du Djendli
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1925)

La production de l'exercice a atteint 3.844 t. de calamine calcinée et 534 tonnes de minerai de plomb, en tout 4.378 tonnes, contre 5.240 t. en 1923.

BILANS ET BÉNÉFICES
Minière du Djendli
(*Armée et marine*, 27 mars 1927)

Les bénéfices de l'exercice 1926 sont, après divers amortissements et dotations, de 787.000 francs contre 742.529 en 1925.

Le conseil proposera à l'assemblée du 25 mars le maintien du dividende à 20 francs brut.

Compagnie minière du Djendli
(*La Journée industrielle*, 30 avril 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant par un bénéfice net de 726.896 fr. Compte tenu du report antérieur s'élevant à 61.222 fr., le disponible est de 787.618 fr. Le dividende net a été fixé à 16 fr. 40 au nominatif et 13 fr. 476 au porteur.

Le rapport du conseil signale que la production s'est élevée au cours de l'exercice 1926 à 3.302 tonnes de calamine et 872 tonnes de minerais de plomb, soit un ensemble de 3.674 t. contre 4.549 tonnes en 1925. Les travaux de recherches effectués tant au Djebel-Gustar qu'au Djendli n'ont amené aucune découverte de réelle importance.

(*Le Journal des débats*, 4 mars 1928)

Proposition de dividende de 15 fr. contre 20 l'an dernier.

Minière du Djendli
(*Le Journal des finances*, 29 avril 1928)

La Compagnie minière du Djendli a eu des débuts assez mouvementés. Depuis 1908 [1905], date de sa fondation jusqu'en 1923, elle n'a pu répartir aucun dividende, les déficits alternant avec les bénéfices. L'action valait encore une vingtaine de francs en

1923. Puis l'affaire se révéla soudain payante et a pu répartir depuis 1924, des dividendes de 15 à 20 francs. L'action, qui a coté près de 1.000 francs en 1926, se tient actuellement à 382.

La Société a, du reste, subi une évolution profonde au cours de son existence. Tant qu'elle essaya d'exploiter sa concession de zinc et plomb du Djendli, en Algérie, les résultats furent décevants ; le gîte allait du reste en s'épuisant et le conseil songea à assurer une existence plus stable à la société en prenant des participations dans d'autres affaires minières plus solides et en ouvrant un nouveau gîte au Djebel-Gustar.

Les résultats financiers devinrent alors satisfaisants, grâce à la fermeté des cours du plomb et zinc et à la hausse de la livre sterling ; il en est ainsi de beaucoup d'affaires minières nord-africaines. Mais le franc a été revalorisé, puis stabilisé, et le marché du plomb et du zinc, pour l'instant, laissent fort à désirer. Ceci ne serait pas grave si les gisements étaient d'une richesse et d'une étendue suffisante ; malheureusement, au gîte de Djebel-Gustar, les investigations nouvelles n'ont donné aucun résultat. Les prospections effectuées au Djendli n'ont rien montré d'utile. Dans l'ensemble, le tonnage nouveau reconnu en 1926 ne compense qu'à demi l'extraction de l'année. Aussi, faute d'avoir trouvé l'occasion d'entreprendre l'étude ou l'exploitation de nouveaux gisements, le conseil a augmenté les intérêts pris dans d'autres affaires minières plus solides.

En attendant, le conseil d'administration — et il faut l'en féliciter — a suivi une politique très prudente dans la répartition des bénéfices, en en réservant la plus grande partie aux amortissements : en cinq ans, plus de cinq millions ont été affectés à ce poste, soit les deux tiers des bénéfices réalisés durant cette période. Aussi les bénéfices de l'exercice 1927, s'établissant à 656.239 francs seulement contre 1.849.388, lui ont permis de ne réduire le dividende que dans une faible proportion, 15 francs contre 20 francs.

Le bilan au 31 décembre dernier est sain et traduit la gestion adoptée par le conseil d'augmenter les participations dans d'autres affaires minières : le portefeuille est porté pour 4.789.520 francs, contre 4.008.420 francs.

Par contre, l'actif disponible et réalisable est en diminution à 1.293.363 francs contre 2 millions 236.623 francs, en face de 684.915 francs de créateurs divers.

Ainsi que nous l'avons déjà exprimé, la conduite de l'affaire paraît sage, mais celle-ci offre des perspectives sinon incertaines, du moins très limitées, qui paraissent suffisamment payées aux cours actuels de l'action.

Compagnie minière du Djendli
(*La Journée industrielle*, 9 mars 1928)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1927 se soldent par un bénéfice net de 534.944 fr., contre 726.397 fr. précédemment. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'élève à 593.234 fr., contre 787.618 fr. pour l'exercice 1926. Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 15 fr. par action, contre 20 fr. pour l'exercice précédent.

Omnium d'Algérie-Tunisie
(*Le Journal des finances*, 28 et 30 septembre 1928)

[...] l'Omnium dispose [de] participations minières sur lesquelles il a dû réaliser d'intéressantes plus-values. C'est ainsi que les Minière de Djendli, au nominal de 100 fr., valent 400 fr. [...]

Annuaire Desfossés, 1929, p. 888 :

Compagnie minière du Djendli

Conseil : P. Méthol, A. Juge, A. Sèbe, J. Madeline, F. Urruty, E. Fitoussi, R. Vallée.

MINIÈRE DU DJENDLI

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 février 1929)

La Société n'a pas repris ses ventes de calamine en raison des bas prix du zinc. Elle a conservé en stocks la production de l'exercice 1928 qui s'est élevée à 2.000. tonnes environ, dont une petite partie de minerais de plomb. Pour l'établissement des écritures au 31 décembre dernier, le conseil a décidé de prendre pour base le prix de revient des minerais stockés et de ne point dresser en conséquence de compte d'exploitation. Les travaux de reconnaissance au Djebel Gustar et au Djendli n'ont pas donné de résultats saillants.

MINIERE DU DJENDLI

(*L'Africain*, 14 mars 1930)

Les comptes au 31 décembre 1929 se soldent par un bénéfice sensiblement égal à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 304.822 francs et qui avait été reporté à nouveau. Ce résultat provient uniquement des revenus du portefeuille, la société ayant poursuivi, pendant l'année 1929, le stockage de sa production de calamine.

MINIERE DU DJENDLI

(*L'Africain*, 4 avril 1930)

Au cours de l'exercice 1929, dit-on à source autorisée, la compagnie n'a pas repris les ventes de minerais de zinc, suspendues depuis le début de 1928, par suite de la lourdeur des prix. De ce fait, les résultats de l'exercice au 31 décembre 1929 ne diffèrent guère de ceux de l'an dernier, les frais d'exploitation étant comptés dans le prix de revient et les bénéfices déclarés représentant les revenus divers de la société.

En ce qui concerne les travaux miniers, le traçage et le fonçage d'un puits d'extraction ont suivi leurs cours. D'autre part, la crise de main-d'œuvre a plutôt tendance à s'atténuer.

COMPAGNIE MINIERE DU DJENDLI

(*L'Africain*, 11 avril 1930)

Après dotation de 158.134 francs à la provision pour reconstitution de l'actif minier, le bénéfice net de 1919 s'établit à 165.271 francs contre, en 1928, 253.154 francs, après 83.297 francs de provisions.

Solde distribuable : 470.093 contre 304.822. Il ne sera encore proposé aucune répartition à l'assemblée du 26 avril.

MINIÈRE DU DJENDLI
(L'Information financière, économique et politique, 27 avril 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 25 courant, sous la présidence de M. F. Urruty, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 présentant un solde bénéficiaire net de 165.270 fr. 99 qui, ajouté au report de l'exercice antérieur, soit 304.822 fr. 03, donne un total disponible de 470.093 fr. 02, lequel a été reporté à nouveau.

L'assemblée a également réélu M. F. Urruty, administrateur sortant.

Le rapport du conseil signale que, malgré les accords conclus en 1928 entre les producteurs européens et américains, les cours du zinc ont baissé pendant toute l'année 1929 ; ces accords n'ayant pas été renouvelés, le cours est tombé, au début de la présente année, au-dessous de 20 livres sterling, prix inférieur à la moyenne des vingt années ayant précédé la guerre. La société, espérant que ces circonstances défavorables finiront par disparaître, a cru devoir conserver en stock la production de calamines de 1929, comme elle avait stocké celle de 1928 et se propose d'agir de même en 1930, s'il y a lieu.

Par contre, les cours du plomb ont été supérieurs en 1929 à ceux de 1928 et la production de galène a pu être vendue dans des conditions satisfaisantes.

Malgré la raréfaction de la main-d'œuvre, la production de la Société a atteint, en 1929, 2.510 tonnes de calamines et 350 tonnes de minerais de plomb, contre, respectivement, 1.928 et 300 tonnes en 1928.

Les travaux de recherches, dans la mine du Djebel Gustar, ont porté presque exclusivement sur le chantier Court. Le minerai y a été suivi jusqu'à la cote 1083 ; mais les conditions de remontée devenant difficiles, on a dû commencer, au niveau 1130, le ponçage d'un puits d'extraction qui assurera l'exploitation de tout l'aval-pendage. Lorsque ce nouveau puits aura atteint le niveau 1083, on reprendra, après aménagement, en profondeur, les recherches actuellement arrêtées en minerai.

Après une étude rationnelle de trois années, le conseil a. décidé, en 1929, de suspendre le travail de prospection de la concession du Djendli, où l'on ne trouvait plus que de la calamine ferrugineuse généralement pauvre en zinc et économiquement inexploitable. Des dépenses, soit 34.864 fr. 44, ont été prélevées sur le compte « Provision pour dépenses concession Djendli ». Cette provision devenant sans objet a, par ailleurs, été transférée, pour 463.135 fr. 56, au compte « Provision pour reconstitution d'actif minier ».

Enfin, la société a pris, chez une société voisine importante, une participation dans l'achat et la mise en valeur de deux permis de recherches pour plomb, dits Koudiat Loubar et Bou Merzoug, situés dans la région de Batna. La somme décaissée de ce chef, soit 123.270 francs, a été prélevée sur le compte « Provision pour reconstitution d'actif minier ».

par M. Gustave Piron, directeur des mines du Djebel-Gustar¹²
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1930, p. 429-430)

Dans les sociétés
MINIERE DU DJENDLI
(*L'Africain*, 22 août 1930)

On annonce qu'en égard aux bas prix persistants du zinc, cette société a continué au cours du premier semestre 1930 le stockage de la calamine. Quant à la production, elle serait très sensiblement du même ordre de grandeur que celle de la période correspondante de l'année dernière qui avait été de 2.510 tonnes de calamine et de 350 tonnes de minerai de plomb.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 910 :
Compagnie minière du Djendli
Conseil : F. Urruty, P. Méthol, A. Juge, A. Sèbe, J. Madeline, E. Fitoussi, R. Vallée.

MINIERE DU DJENDLI
(*L'Africain*, 10 mars 1931)

Pour l'exercice 1930 la production de calamine est sensiblement du même ordre que celle de 1929, qui avait été de 2.510 tonnes. Comme pour les années précédentes, la société a stocké cette production, en attendant une amélioration des cours du zinc.

MINIÈRE DU DJENDLI
(*Le Journal des débats*, 9 avril 1931)

Les comptes de l'exercice 1930 se soldent par une perte de 244435 francs contre un bénéfice de 165.270 francs en 1929, ramenant le solde bénéficiaire reporté de 470.093 francs à 225.657 francs.

COMPAGNIE MINIERE DU DJENDLI
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1931, p. 390)
(*L'Africain*, 5 mai 1931)

Réunis en assemblée ordinaire, les actionnaires viennent d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1930.

Cet exercice a vu s'accroître encore, contre toute vraisemblance, la baisse profonde des métaux intéressant la société. Le cours moyen du zinc, en 1930, a été de liv. st. 16. 16. 5, et celui du premier trimestre 1931, liv. st. 13. Il ne semble pas téméraire au

¹² Gustave Piron : précédemment aux Mines de Bou-Thaleb et du Chellala. Plus tard au Djendli. Probablement aussi directeur général de L'Outilage de fonderie, à Paris.

conseil d'affirmer que les mines de zinc ne peuvent pas être exploitées avec profit au cours de liv. st. 13. Persévérant dans sa politique, le conseil n'a vendu aucun mineraï de zinc en 1930 et a ajouté la production de l'exercice aux stocks accumulés en 1928 et 1929. Il a seulement été vendu le galène à un prix supérieur au prix de revient bien que les cours du plomb aient baissé de liv. st. 23. 4.9 à liv. st. 18. 1.2.

La production s'est élevée, en 1930, à 3.025 tonnes de calamine et 487 tonnes de minerais de plomb contre respectivement 2.510 tonnes et 350 tonnes en 1929.

En 1930, les dépenses s'étant accrues des frais importants de réfection de la laverie, le prix de revient a dépassé celui des exercices précédents et, par conséquent, la valeur de cette production nouvelle au même prix d'estimation qu'en 1929. Il en résulte une perte d'exploitation de 440.896 fr. qui affecte le compte de profits et pertes.

M. E. Fitoussi, administrateur sortant, a été réélu.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 968 :

Compagnie minière du Djendli

Conseil : F. Urruty, pdt ; A. Juge, H. Girot, G. Lacoin, E. Fitoussi.

(*Le Temps*, 5 avril 1933)

L'exercice 1932 a laissé une perte de 374.973 francs contre une perte de 208.444 francs en 1931.

(*Le Temps*, 11 avril 1934)

Les comptes de l'exercice 1933 se soldent par une perte de 365.577 francs, contre une perte de 874,973 francs en 1932, Le solde débiteur total nu bilan ressort à 723.337 francs, contre 357.760 francs.

[Aide publique aux mines de plomb et de zinc]

(*Le Temps*, 19 août 1935)

[...] La Minière du Djendli, qui possède un disponible de 645.033 francs, avait, avant la cessation de l'exploitation, une production assez réduite.

COMPAGNIE MINIÈRE DU DJENDLI

(Les Annales coloniales, 13 décembre 1935)

L'assemblée extraordinaire du 10 décembre a voté la prorogation de la durée de la société jusqu'en 2030, ainsi que diverses modifications aux statuts.

(*Archives commerciales de la France*, 13 janvier 1936)

PARIS. — Prorogation. — Soc. COMPAGNIE MINIÈRE DU DJENDLI, 70, rue de la Victoire. — 99 ans. — *Journal Spéc. des Sociétés.*

Les mines algériennes en 1935
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1936)

Une petite activité s'est manifestée dans un certain nombre de mines métalliques en sommeil : ... Djebel-Gustar.

Situation de l'industrie minière de l'Algérie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1937)

Observations techniques générales

Djebel-Gustar. — Les travaux de recherches ont été poursuivis suivant la même méthode ; ils sont arrêtés dès qu'ils touchent le stérile et repris sur les points où il paraît possible de trouver un épanchement de la minéralisation.

Société minière du Djendli
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1936)

Les comptes de l'exercice 1935 font ressortir une perte de 282.113 fr. contre 328.425 fr. en 1935, ce qui porte à 1.333.876 fr. le solde débiteur total.

Sté minière de Djendli
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 août 1936)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 septembre 1936)

La compagnie possède deux concessions : celle du Djendli, la plus ancienne et qui lui a donné son nom ; celle du Djebel-Youssef-Est, plus connue sous le nom de Djebel-Gustar, dont le décret de concession, remonte au 8 janvier 1908.

Depuis fort longtemps, l'exploitation est abandonnée au Djendli et, comme la société doit payer des droits fixes de superficie, elle a demandé à renoncer à cette concession. Pour l'instant, les prix du zinc n'étant pas assez rémunérateurs, le travail est arrêté au Djebel-Gustar, mais la société n'a pas abandonné tout espoir de reprendre son activité, puisque sa durée a été prorogée de 99 ans par l'assemblée extraordinaire du 10 décembre 1935.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1936, p. 429-430)

Par une pétition en date du 9 juin 1936, M. Gustave Piron¹³, agissant au nom et pour le compte de la Compagnie minière de Djend'eli, dont le siège social est à Paris, 76, rue de la Victoire, demande à renoncer à la concession des mines de zinc et de métaux connexes de Djend'eli instituée par décret du 3 février 1883 et portant sur la commune mixte d'Ain-el-Ksar, arrondissement de Balna, département de Constantine.

Le public pourra prendre connaissance de la pétition, du titre institutif, des plans superficiels et souterrains et autres pièces annexées, à la préfecture, pendant la durée de l'enquête légale qui aura lieu du 20 août au 21 octobre 1936.

Minière du Djendli
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1936)

Le minerai a besoin d'être calciné avant d'être transporté à Philippeville pour embarquement. Avant la hausse du zinc et l'alignement du franc, le prix « fob » d'une tonne de calamine marchande était inférieure au coût de la calcination et du transport par l'or. Les conditions ont beaucoup évolué depuis. Le stock de calamine entreposé à Philippeville vient d'être vendu et il reste un stock à la mine. Quant à la reprise de l'exploitation, elle deviendrait possible si les prix du zinc gagnaient une nouvelle fraction.

L'Information.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1064 :
Compagnie minière du Djendli
Conseil : F. Urruty, pdt ; A. Juge, H. Girot, G. Lacoin, R. Bellay.

ALGÉRIE
Minière du Djendli
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1937)

Le stock important de minerai cru, qui restait à la mine, va être calciné et vendu de manière à tirer parti de la hausse récente des prix du zinc. L'exploitation elle-même ne sera reprise que dans l'hypothèse d'une accentuation de cette hausse, les cours actuels commençant seulement à être payants.

ALGÉRIE
Compagnie minière du Djendli
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1937)

Les comptes de l'exercice 1936, approuvés par l'assemblée ordinaire du 30 avril, se soldent, par une perte de 282.091 francs, qui, ajoutée au report déficitaire antérieur, porte le solde débiteur total du compte profits et pertes à 1.615.967 francs.

Le gardiennage et l'entretien de la mine ont été continués, en 1936, tels qu'ils sont organisés depuis plus de cinq ans.

¹³ Gustave Piron : on le retrouve successivement aux Mines de Bou-Thaleb, du Chellala et du Djebel-Gustar. Probablement aussi directeur général de L'Outillage de fonderie, à Paris.

Annuaire industriel, 1938 :
DJENDLI (Cie minière du), 76, r. de la Victoire, Paris, 9^e. — Cons. d'adm. : MM. [Frs]
Urruty, Fitoussi, Juge, Madeline [[†] 1932], Vallée.
Calamine et galène. (1-35916).

Les intérêts coloniaux en Algérie et en Tunisie
(selon Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

Pour mémoire, nous citerons les Sociétés minières du Djebel Felten, du Djebel Ressas [dissoute et reprise par Peñarroya-Tunisie], du Djendli [Constantinois], de Garn-Alfaya [Tunisie], de Bou Thaleb [Constantinois], de Sidi [223] Bou Aouane [Tunisie]. Là, avec des coadministrateurs divers, nous rencontrons MM. François Urruty, Maurice Pouquet, Abel Juge, le baron Gonzague de Bellescize ¹⁴, le comte Henri de Langle ¹⁵.

Mine du Djendli
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 octobre 1938)

Le conseil va demander à une assemblée extraordinaire, qui est convoquée pour le 7 novembre, — mais qui ne pourra sans doute délibérer valablement que dans les derniers jours de décembre, sur troisième convocation — de prononcer la dissolution anticipée de la société, après un exposé de la situation. Nous avions déjà signalé dans l'*Information* du 2 septembre dernier que le travail n'avait pas été repris à la mine du Djebel Gustar, les prix du zinc étant trop faibles et les primes accordées à l'industrie minière nord-africaine par l'État insuffisantes.

Au dernier bilan, la société avait environ 943.000 fr. en caisses et banques et 3.807.000 fr. de valeurs et participations. pour couvrir un passif à court terme de 828.000 fr. La liquidation permettrait donc de rembourser facilement le capital actuel de 3.200.000 fr. D'ailleurs, le gisement de calamine n'est pas sans valeur, les travaux déjà effectués ayant dégagé des réserves de minerai correspondant à plusieurs années d'exploitation.

¹⁴ Le baron Gonzague de Bellescize est un ingénieur de l'École centrale (promotion 1889) ; il est membre du cercle l'Union. Il appartient à une famille qui fait partie à la fois de la noblesse terrienne, du monde militaire et du monde financier. Sa femme est née [Virginia] Mac-Tier.

Un de ses parents [son frère aîné], le vicomte Fernand de Bellescize, du Nouveau Cercle, lieutenant-colonel, marié à Valentine Pignat, d'une famille capitaliste lyonnaise, a un château à Marlieux (Ain). Il est administrateur des Mines de la Loire. Il est le père de Jean, Georges, Paul et André de Bellescize.

Le vicomte Georges, fils du précédent, est aussi du Nouveau Cercle et administrateur de la Société des charbonnages hongrois Urikany. Il est marié à Renée de La Morinière. Son frère, le comte Jean de Bellescize, ayant château à Beaumont-La Ferrière (Nièvre), siège à la Société franco-marocaine, société d'études et d'exploitations. Il est marié à Renée Durieu de Souzy, d'une famille ayant des châteaux dans le Rhône et la Côte-d'Or. Nous avons vu dans le tome II aux Assurances, le comte René de Bellescize, ingénieur de l'École centrale, promotion de 1911 [= pdt condensateurs SAFCO-TRÉVOUX].

Par leurs femmes, les de Bellescize, ci-dessus nommés, sont apparentés aux de Blois (voir tome II), aux de Quinsonas, aux de Biré, de La Grandière. Le nom complet de cette famille est de Regnault de Bellescize.

¹⁵ Le comte Henri de Langle a épousé la sœur de la femme du baron Gonzague de Bellescize. Il est membre du Jockey-Club. Sa fille, Yvonne, est l'épouse de Paul Verdé-Delisle (voir p. 246, tome II). Ceci complète ce que nous avons dit de la famille de Langle dans le tome II.

COMPAGNIE MINIÈRE DU DJENDLI
(*Les Annales coloniales*, 29 novembre 1938)

L'assemblée extraordinaire convoquée pour le 7 novembre a été, faute du quorum, reportée au 28 du même mois.

ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES
(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1938)

29 décembre 14 heures 30. 76, rue de la Victoire, Paris. Minière de Djendli : éventuellement dissolution anticipée.

COMPAGNIE MINIÈRE DU DJENDLI
(*La Journée industrielle*, 31 décembre 1938)

Une assemblée extraordinaire tenue le 29 décembre a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 1^{er} janvier 1939. MM. R. Bellay, J. Biron, H. Girot, A. Juge, G. Lacoin, F. Urruty, ont été nommés liquidateurs.

(Le *Journal des débats*, 6 janvier 1939)

La dissolution anticipée de la Société, décidée par l'assemblée extraordinaire du 29 décembre, est rendue effective depuis le 1^{er} janvier.

MINIÈRE DU DJENDLI
(*Les Annales coloniales*, 17 janvier 1939)

La dissolution anticipée de la société, décidée par l'assemblée extraordinaire du 29 décembre, est rendue effective depuis le 1^{er} janvier.

Rappelons que la première répartition pourrait être de l'ordre de 100 fr. par action.

Compagnie minière du Djendli (en liquidation)
(*La Journée industrielle*, 28 janvier 1939)

Les liquidateurs de cette société anonyme dont le siège est à Paris, 76, rue de la Victoire, procèdent à la constitution d'une société anonyme, la Compagnie minière du Djebel Gustar, au capital de 2 millions, en actions de 100 francs.

Les liquidateurs apporteront à la société en formation, la concession du Djebel Gustar, les installations, un stock de minéraux et une somme de 650.000 fr. en espèces. Ces apports seront rémunérés par 16.000 actions d'apport de 100 francs.

Les actionnaires de la Compagnie minière du Djendli, en liquidation, ont un droit de préférence à la souscription au pair des 4.000 autres actions, à raison de une action Djebel Gustar pour huit actions Djendli.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 800 :
Compagnie minière du Djendli
Liquidateurs : F. Urruty, pdt ; A. Juge, H. Girot, G. Lacoin, R. Bellay, J.Biron.

Minière du Djendli
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 janvier 1940)

Depuis que le Djendli a apporté sa concession du Djebel-Gustar à une nouvelle société au capital de 2 millions, c'est-à-dire depuis le mois de janvier dernier, l'exploitation de calamine n'a pas été reprise, bien que les cours actuels soient évidemment plus rémunérateurs. De même, le stock de minerai qui comprend, au port de Philippeville, environ 4.000 tonnes de calamine marchande à 42,44 % de zinc n'a pas été réalisé.

Suite :
[Société minière du Djebel-Gustar](#).